

Cercle de la Voile de Paris  
1858

## AVIS DE COURSE

### Trophée Inter club CVP-YCIF Inter séries

**Grade :** *Sélective Ligue 5 B*  
**Date :** *26 mai 2019*  
**Lieu :** **La Seine : Plan d'eau de MEULAN (Yvelines)**  
**Autorité Organisatrice :** **CERCLE DE LA VOILE DE PARIS**  
**Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20**

#### 1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
  - 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
  - 1.3 les règlements fédéraux.
  - 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : tous les bateaux inscrits dans la table des ratings FFVoile en **Quillards Voile légère**. Ils courent en **Inter-série**, en un seul groupe.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, datant de moins d'un an, ou une licence « compétition » lorsque le certificat médical a été transmis à la FFVoile ou le questionnaire médical rempli,
  - ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
  - en cas de contrôle, le certificat de jauge ou le certificat de mesure du bateau.

4. **DROITS A PAYER** - Les droits requis sont les suivants : 15 euros.

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 - **Inscription obligatoire** : Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire** obligatoirement **avant le jeudi 23 mai 2019**, en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par courriel à Marie Thérèse Jourdas, [marie.jourdas@free.fr](mailto:marie.jourdas@free.fr) ou en remplissant le formulaire en cliquant sur le lien internet suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdDFzleKTCWHgQxmYEE-mbGR-5LIN\\_m18D9IB9QCuVwiZIERg/viewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail\\_form\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdDFzleKTCWHgQxmYEE-mbGR-5LIN_m18D9IB9QCuVwiZIERg/viewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail_form_link)

- 5.2 - **Confirmation des inscriptions émargement** : Le dimanche **26 mai 2019 de 9H15 à 10H00** Bureau d'accueil du CVPParis. L'Annexe aux Instructions de courses sera remise aux coureurs.

- 5.3 - Jour de courses : **le 26 mai : Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 11H.**

- 5.4 Remise des prix prévue le dimanche **après les courses.**

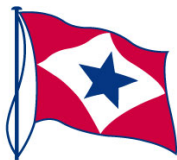
#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la **confirmation des inscriptions** et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. **LES PARCOURS** - Les parcours seront de type : parcours construits.

#### 8. CLASSEMENT :

- 8.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.



## Cercle de la Voile de Paris 1858

- 8.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.  
(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- 8.3 Un jugement semi - direct sur l'eau pourra être mis en place, ses modalités d'application seront définies dans les instructions de course. Cela n'empêchera pas aux concurrents de suivre la procédure normale de réclamation, en cas d'incident non vu sur l'eau par le Jury.
- 8.4 Classement **se fera, en temps compensé**, et selon la méthode « à minima ».

9. **COMMUNICATION RADIO** - Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. **TROPHEE DECERNE** : voir Avenant n°1

11. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. **COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL** :

Président du Comité de Course :

*Louis Le DENMAT*

Président du Jury :

12. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- Cercle de la Voile de Paris :

. Vice-Présidente en charge des Courses [marie.jourdas@free.fr](mailto:marie.jourdas@free.fr) 06 80 63 86 54

➤ . Le Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80

📠 : 01 34 92 74 20

💻 [contact.cvp@laposte.net](mailto:contact.cvp@laposte.net)

**Restauration :**

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house le dimanche à partir de 12 h 30.

Réservation des déjeuners auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80 ou par internet.

### ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au cercle.

